



Assemblée Générale Extraordinaire

Paris
Novotel

27 juillet 2015



REXEL

a world of energy





Ordre du jour

1. Attribution d'actions au profit des collaborateurs du Groupe
2. Rapports des Commissaires aux comptes
3. Questions / Réponses
4. Résolutions



1 Attribution d'actions au profit des collaborateurs du Groupe

François HENROT

Vice-Président, Administrateur référent et Président du Comité des nominations et des rémunérations



a world of energy



Présentation des résolutions et motifs

■ Deux nouvelles résolutions sont présentées, visant à autoriser le Conseil d'administration à attribuer :

- ▶ Des actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe ([résolution 1](#))
- ▶ Gratuitement des actions dans le cadre des plans d'actionnariat salarié ([résolution 2](#))

■ Pourquoi ces nouvelles résolutions ?

- ▶ Les actions de performance constituent un outil historique et régulier de motivation des collaborateurs
- ▶ C'est un enjeu majeur, dans un contexte de transformation stratégique du groupe où les équipes sont fortement sollicitées
- ▶ Elles permettent d'attirer et de fidéliser des collaborateurs performants, en France et à l'international
- ▶ Et d'assurer la compétitivité de leur rémunération dans un environnement fortement concurrentiel et dynamique
- ▶ Les attributions gratuites d'actions dans le cadre de l'actionnariat salarié permettent d'associer les salariés à la performance du groupe et d'assurer une continuité dans la structuration des plans d'actionnariat



Principaux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Résolution 1 :

Attribution d'actions de performance aux membres du personnel et/ou aux mandataires sociaux

■ Plafonds d'attribution

- ▶ Le **nombre d'actions** attribuées gratuitement sous conditions de performance aux membres du personnel et/ou aux mandataires sociaux **ne pourra excéder 1,4%** du capital social

Limites spécifiques concernant les mandataires sociaux :

- ▶ Le **nombre de titres** attribués aux mandataires sociaux **ne pourra excéder 10%** de l'enveloppe globale d'actions de performance attribuées ;
- ▶ La **valeur annuelle** des actions de performance attribuées aux mandataires sociaux **ne pourra excéder 100%** de leur rémunération annuelle monétaire cible (part fixe + part variable cible annuelle)



Principaux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Résolution 1 :

Attribution d'actions de performance aux membres du personnel et/ou aux mandataires sociaux

■ Conditions d'attribution

- ▶ Condition de présence
- ▶ Conditions de performance sur l'intégralité des actions attribuées
- ▶ Critères de performance retenus:
 - (40%) Moyenne de la variation de la marge EBITA
 - (30%) Moyenne sur 3 ans du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts / EBITDA
 - (30%) Classement "Total Shareholder Return" (TSR)
- ➔ Les niveaux cibles des conditions de performance sont complètement alignés avec le Plan Moyen-Terme (PMT) du groupe et sont cohérents avec les objectifs communiqués au marché
- ➔ Les modalités d'application des critères (seuil de déclenchement, cible, maximum...) sont précisées dans l'avis de convocation et le communiqué de presse (www.rexel.com), ainsi que les performances réalisées sur les plans précédents (et notamment le plan 2013)



Principaux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Résolution 1 :

Attribution d'actions de performance aux membres du personnel et/ou aux mandataires sociaux

■ Périodes d'acquisition et de conservation

- ▶ Période d'acquisition minimale de 3 ans
- ▶ Conditions de performance appréciées sur des périodes ne pouvant être inférieures à 3 ans

■ Durée d'autorisation

- ▶ 26 mois



a world of energy

Principaux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Résolution 2 :

Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés ou mandataires sociaux

■ Plafond d'attribution

- ▶ Le nombre d'actions attribuées **gratuitement** sans conditions de performance aux membres du personnel et/ou aux mandataires sociaux **ne pourra excéder 0,1%** du capital social

■ Conditions d'attribution

- ▶ Condition de **présence**
- ▶ **Pas de condition de performance**, l'avantage étant lié à l'investissement du salarié ou du mandataire dans le plan d'actionnariat (abondement sous forme de titres)



Principaux termes des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Résolution 2 :

Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés ou mandataires sociaux

■ Périodes d'acquisition et de conservation

- ▶ Période d'acquisition **minimale** de **4 ans**, sans période de conservation

■ Durée d'autorisation

- ▶ **26 mois**



a world of energy



2 Rapport des Commissaires aux Comptes

Monsieur Christian Perrier
Commissaire aux Comptes



a world of energy



Rapports des commissaires aux comptes sur les autorisations d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre :

- au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales (*1ere résolution – actions de performance*)
 - au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales qui souscrivent à un plan d'actionnariat salarié du groupe (*2ème résolution – actions gratuites*)
- **Pas d'observation** sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur les deux opérations envisagées d'autorisation d'attribution d'actions gratuites